MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DIRECTION DES EXAMENS ET DES CONCOURS
BP V 151 ABIDJAN TEL : 27 20 32 90 95
E-mail : service.diplome@mesrs.edu.ci

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union Discipline Travail

ATTESTATION PROVISOIRE D'ADMISSION AU DIPLOME DE BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

VALIDITE 1 AN

Le Directeur des Examens et des Concours du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, vu le procès-verbal de délibération du 17 avril 2026, atteste que :

M, Mme, Mlle

NOM : **KONE**

PRENOMS : **MAKOURA MAHAN FATIM**

NUMERO : **BTS2025026883**

Né(e) le : **10/01/2003 à FARAKORO/SEGUELON - CÔTE D'IVOIRE**

a subi avec succès les épreuves d'admission au :

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

OPTION

FINANCES COMPTABILITE ET GESTION DES ENTREPRISES

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Abidjan, le 20 avril 2026

Le Directeur

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
DIRECTION DES EXAMENS ET DES CONCOURS
Le Directeur

Djama Adam Mory KONE

NB : Il n'est délivré qu'une seule attestation provisoire. Chaque fois que l'intéressé aura à justifier de son titre, il lui appartiendra d'établir une copie de cette attestation qu'il fera certifier conforme à l'original par la Direction des Examens et des Concours du MESRS. Toute rature ou surcharge annule la présente attestation provisoire.

Scanned with CamScanner